

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
immédiate
Tél. : 01.44.77.61.75
Fax : 01.44.77.22.11
mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 15 OCT. 2013

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application :

Madame la garde des sceaux, ministre de la justice
à
Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-13-277-RHM4/15.10.2013
Référence de classement : Recrutement/Recrutement concours/EXAMINATEURS/examineurs
2013/concours complémentaire oct 2013 - Nomination d'examineurs
spécialisés adjoints 21-1
Mots clés : concours complémentaires
Titre détaillé : Concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.
Nomination d'examineurs spécialisés adjoints – épreuves
d'admission.
Texte(s) source(s) :
Texte(s) abrogé(s) :
Texte(s) modifiés(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le **15 OCT. 2013**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, et la formation et des affaires générales
RHM4

Madame la garde des sceaux, ministre de la justice

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour**

**Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)**

**Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal**

**Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes**

**Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire.
Nomination d'examineurs spécialisés adjoints – épreuves d'admission.**

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2013).

Le directeur des services judiciaires,

Jean-François BEYNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints
aux jurys des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

**(SESSION 2013)
Epreuves d'admission**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 07 mars 2013 portant ouverture au titre de l'année 2013 de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2013 reportant la date limite de dépôt des candidatures à la session 2013 des concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2013 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 2013 portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutements de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée pour la session 2013 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualités d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Madame Gisèle Baetsle, présidente de chambre à la cour d'appel d'Aix en provence;
Monsieur Xavier Chavigné, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ;
Monsieur Pierre Larroumec, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux ;
Madame Delphine Reygrobelle, première substitue à l'administration centrale du ministère de la justice, mise à disposition de la délégation interministérielle à la sécurité routière.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le 15 OCT. 2013

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le directeur des services judiciaires



Jean-François BEYNEL